

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: Société Immobilière du Moulin de la Rippe en liquidation, Nyon
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 02.09.2003
4.

Echéance de préavis des créances: **17.10.2003**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Maître Marc Fischer, liquidateur, Etude Borel & Barbey, rue de Jargonnant 2, 1207 Genève
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: La société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée conformément à l'art. 745 al. 3 CO.

Olivier Thomas, notaire
1260 Nyon 1
(01172358)